

Les congés parentaux dans les entreprises

Appel à tous Rapport des résultats

Cet appel à tous concerne les congés parentaux dans les entreprises. Voici un aperçu des questions posées :

- Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation?
- Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale?
- Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?
- Etc.

Nombre de répondants : 205

Cet appel à tous a eu cours du 4 au 14 octobre 2011.



Résumé

- 82,68 % des répondants observent que seulement 10 % ou moins des femmes qui travaillent dans leur entreprise ne prennent pas la totalité de leur congé de maternité.
- 68,29 % des répondants affirment que leur entreprise a mis à jour sa politique sur les congés parentaux depuis les modifications de la législation.
- Selon 44,76 % des répondants, leur entreprise n'offre aucune prestation complémentaire à l'employé, qu'il opte pour le régime court ou de base du congé de maternité.

Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en novembre 2011.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?

OSBL	14	6,83 %
Entreprise privée	158	77,07 %
Organisme public	23	11,22 %
Organisme parapublic	10	4,88 %
Nombre de répondants	205	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation?

Oui	140	68,29 %
Non	65	31,71 %
Nombre de répondants	205	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)

Pour le congé de maternité	63	90,00 %
Pour le congé de paternité	34	48,57 %
Pour le congé parental	15	21,43 %
Pour le congé d'adoption	25	35,71 %
Nombre de répondants	70	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?

Oui	55	60,44 %
Non	36	39,56 %
Nombre de répondants	91	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?

Aucune prestation complémentaire	47	44,76 %
10 % du salaire hebdomadaire	5	4,76 %
Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire	4	3,81 %
Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire	13	12,38 %
Plus de 30 % du salaire hebdomadaire	7	6,67 %
Autre (précisez)	29	27,62 %
Nombre de répondants	105	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?

Aucune prestation complémentaire	78	81,25 %
10 % du salaire hebdomadaire	3	3,13 %
Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire	2	2,08 %
Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire	3	3,13 %
Plus de 30 % du salaire hebdomadaire	2	2,08 %
Autre (précisez)	8	8,33 %
Nombre de répondants	96	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?

Aucune prestation complémentaire	74	73,27 %
10 % du salaire hebdomadaire	3	2,97 %
Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire	2	1,98 %
Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire	5	4,95 %
Plus de 30 % du salaire hebdomadaire	4	3,96 %
Autre (précisez)	13	12,87 %
Nombre de répondants	101	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?

Oui	14	9,59 %
Non	132	90,41 %
Nombre de répondants	146	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?

Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?

De 0 % à 10 %	148	82,68 %
De 10 % à 20 %	17	9,50 %
De 20 % à 30 %	2	1,12 %
De 30 % à 40 %	2	1,12 %
De 40 % à 50 %	1	0,56 %
Plus de 50 %	9	5,03 %
Nombre de répondants	179	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?

Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail	47	26,26 %
Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)	85	47,49 %
Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle	5	2,79 %
PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle	119	66,48 %
Ateliers sur le rôle de parent et séance de formation au travail pour permettre d'échanger avec les collègues sur des situations similaires	4	2,23 %
Programme de garde de dépannage	0	0,00 %
Autre (précisez)	0	0,00 %
Nombre de répondants	179	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

12. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	5	2,86 %
Commerce de détail (44-45)	11	6,29 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	3	1,71 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	1	0,57 %
Construction (23)	5	2,86 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	3	1,71 %
Transport et entreposage (48-49)	5	2,86 %
Services publics (22)	5	2,86 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	2	1,14 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	4	2,29 %
Administrations publiques - fédérales (91)	1	0,57 %
Administrations publiques - municipales (91b)	6	3,43 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	2	1,14 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	2	1,14 %
Fabrication autres (31-33)	40	22,86 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	10	5,71 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	4	2,29 %
Arts, spectacles et loisirs	1	0,57 %
Autres services - associations (81a)	4	2,29 %
Autres services - syndicats (81)	1	0,57 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	5	2,86 %
Commerce de gros autres (41)	5	2,86 %
Finance et assurances (52)	12	6,86 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	1	0,57 %
Hébergement et services de restauration (72)	2	1,14 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	1	0,57 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	1	0,57 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	3	1,71 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	1	0,57 %
Services immobiliers, location et bail (53)	1	0,57 %
Services professionnels - autres services (54b)	8	4,57 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	2	1,14 %
Services professionnels - services conseils (54)	15	8,57 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	0	0,00 %
Ne s'applique pas	3	1,71 %
Nombre de répondants	175	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

13. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	39	22,03 %
101 à 500 employés	89	50,28 %
501 à 1000 employés	18	10,17 %
1001 à 5000 employés	19	10,73 %
5001 employés et plus	12	6,78 %
Nombre de répondants	177	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p style="text-align: center;">Moins de 100 employés (39 répondants)</p> <hr/> <p>1 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Non 5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 6. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 7. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 8. Oui 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle 12. Finance et assurances (52) <hr/> <p>2 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 3. Pour le congé parental Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Non 5. Nous garantissons le salaire net de l'employé pour la période du congé. 6. Nous garantissons le salaire net de l'employé pour la période du congé. 7. Nous garantissons le salaire net de l'employé pour la période du congé. 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Services professionnels - autres services (54b) <hr/> <p>3 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Services professionnels - autres services (54b) <hr/> <p>4 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Services professionnels - services conseils (54)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>6 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services administratifs - services d'emploi (56)</p> <hr/> <p>7 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé parental</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Uniquement pour les 3 premières semaines du parental</p> <p>7. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>8. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <hr/> <p>8 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Régime choisi et compensation à 100% du salaire durant le congé de maternité.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Autres services - syndicats (81)</p> <hr/> <p>9 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p> <hr/> <p>10 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>11 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>12 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de paternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. On comble l'écart entre la prestation du régime et le salaire réel de l'employé qui choisit les 3 semaines.</p> <p>8. Non</p> <p>9. Voir 7</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>13 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>14 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>15 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>16 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p>	<p>17 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>18 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services immobiliers, location et bail (53)</p>
	<p>20 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 40 % à 50 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>21 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p>	<p>22 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
<p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>23 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>7. 5 journées payées supplémentaires</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
	<p>24 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>25 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p>	<p>26 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
<p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>27 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
	<p>28 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>29 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>30 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>31 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p>32 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p> <hr/> <p>33 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Autres services - associations (81a)</p> <hr/> <p>34 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p>35 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>36 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants	
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ? 3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?	37 -	1. Entreprise privée 2. Oui 8. Non 10. De 10 % à 20 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Services professionnels - services conseils (54)
5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)? 6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)? 7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)? 8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ? 9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique? 10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit? 11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?	38 -	1. Entreprise privée 2. Oui 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. Plus de 50 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Commerce de gros autres (41)
Secteur d'activité	39 -	1. Entreprise privée 2. Oui 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Fabrication haute technologie (31-33b)
101 à 500 employés (89 répondants)		
	40 -	1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Oui 5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Services publics (22)
	41 -	1. Entreprise privée 2. Oui 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>42 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>43 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 20 % à 30 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Hébergement et services de restauration (72)</p>
	<p>44 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>45 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé parental</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. 20 % du salaire hebdomadaire pendant 20 semaines</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Autres services - associations (81a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>46 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>47 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 2 premières semaines salaire à 100 %</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>49 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>50 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>51 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>52 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Compensation entre montant reçu du RQAP et salaire hebdomadaire de base</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>53 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>54 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>55 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>56 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>57 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>58 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>
	<p>59 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>60 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. La personne salariée qui reçoit des prestations de maternité/paternité ou d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale, reçoit une indemnité complémentaire égale à la différence entre 93 % de son salaire régulier et de son taux hebdomadaire de prestations du Régime québécois d'assurance parentale.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. La personne salariée qui reçoit des prestations de paternité ou d'adoption du Régime québécois d'assurance parentale, reçoit une indemnité égale à la différence entre 93 % de son salaire régulier et de son taux hebdomadaire de prestations du Régime québécois d'assurance parentale.</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services d'enseignements/professeur (61a)</p>
	<p>61 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Construction (23)</p>
	<p>62 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Transport et entreposage (48-49)</p>
	<p>63 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>64 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p>	<p>65 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p>
<p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>66 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>67 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Construction (23)</p>
	<p>68 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
	<p>69 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ? 3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation) 4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)? 5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)? 6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)? 7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)? 8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ? 	<p>70 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Pour le congé de maternité 4. Oui 5. Nous offrons la différence entre le montant des prestations de maternité que reçoit l'employée par le RQAP et 95 % de son salaire. Ainsi, nous lui payons la différence afin qu'elle est au total 95 % de son salaire durant son congé de maternité seulement. 6. Aucune prestation complémentaire 7. Nous n'offrons pas de prestation complémentaire mais nous offrons une semaine de congé supplémentaire (5 jours ouvrables) payée par l'employeur à 100 % au nouveau père. Ce dernier a 1 an suivant la date d'accouchement de sa conjointe pour prendre cette semaine de congé de paternité supplémentaire. 8. Oui 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Finance et assurances (52)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique? 10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit? 11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle? <p>Secteur d'activité</p>	<p>71 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 4. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Fabrication autres (31-33)
	<p>72 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental 4. Oui 5. 10 % du salaire de hebdomadaire 6. 10 % du salaire de hebdomadaire 7. 10% du salaire de hebdomadaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail 12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
	<p>73 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Services professionnels - autres services (54b)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>74 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services publics (22)</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>75 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>76 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
	<p>77 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>78 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. À la naissance d'un enfant, nous offrons les 5 premiers jours suivant la naissance en congé; les 2 premiers jours sont payés.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>79 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Nous comblons à 93 % du salaire de l'employée une fois que le RQAP a versé l'indemnité, pendant 21 semaines.</p> <p>7. Nous comblons à 100 % du salaire, une fois que le RQAP a versé l'indemnité et ce, pour 5 semaines.</p> <p>10. De 30 % à 40 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>
	<p>80 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Autres services - associations (81a)</p>
	<p>81 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>82 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>83 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>84 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental</p> <p>4. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
	<p>85 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>86 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>87 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental 4. Non 5. La différence pour arriver à 93 % pour le congé de maternité 6. Aucune prestation complémentaire 7. La différence du traitement à 100 % 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Services d'enseignements/gestion (61)
<p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?<</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>88 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Transport et entreposage (48-49)
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>89 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail 12. Fabrication autres (31-33)
<p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?<</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>90 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 8. Non 10. De 10 % à 20 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail 12. Commerce de détail (44-45)
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>91 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Pour le congé de paternité 4. Non 7. 5 jours payé à 100 % 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>92 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental 4. Oui 5. Salaire comblé à 95 % du salaire habituel pour une période totale de 34 semaines. 6. Salaire comblé à 95 % du salaire habituel pour une période totale de 34 semaines. 7. Salaire comblé à 95 % du salaire habituel pour la durée du congé. 8. Oui 10. De 0 % à 10 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Administrations publiques - municipales (91b)
	<p>93 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Pour le congé de maternité 4. Oui 5. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) 12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)
	<p>94 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Pour le congé de maternité 4. Oui 5. Nous complétons pour que l'employé reçoive 93 % de son salaire. 6. Même que pour la maternité. 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
	<p>95 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Fabrication autres (31-33)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>96 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>97 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>98 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>99 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>100 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>101 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>102 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p> <hr/> <p>103 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 20 % à 30 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p> <hr/> <p>104 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>105 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>106 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	107 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services publics (22)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	108 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	109 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. La différence entre 93 % du salaire de base et les prestations reçues par le RQAP.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	110 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Construction (23)</p>
	111 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>112 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p>	<p>113 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental</p> <p>4. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
<p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>114 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p>
	<p>115 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
	<p>116 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>9. n/a</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>117 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>118 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p> <hr/> <p>119 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>120 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>10. Plus de 50 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>121 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>122 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>123 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>124 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental 4. Oui 5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 6. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Oui 9. Pour le congé de paternité, l'employé a aussi le choix de prendre 20 jours additionnés à sa banque de vacances pour les prendre quand il le souhaite pendant le congé de maternité. Il ne peut toutefois combiner ce choix avec les 5 semaines prévues par le gouvernement. 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Finance et assurances (52)
<p>125 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Pour le congé parental 4. Oui 5. Aucune prestation complémentaire 6. 10 % du salaire de hebdomadaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Non 10. De 0 % à 10 % 11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail 12. Gestion de sociétés et d'entreprises (55)
<p>126 -</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Pour le congé de maternité 4. Oui 5. 95 % du salaire de base moins prestation reçue du gouvernement 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 8. Oui 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle 12. Commerce de gros haute technologie (41b)

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>127 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 50 % de la différence entre les prestations reçues du RQAP et le salaire de base de l'employée.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>128 -</p>	<p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Arts, spectacles et loisirs</p>
501 à 1000 employés (18 répondants)		
	<p>129 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé parental</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>130 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Non</p> <p>8. Oui</p> <p>9. Maternité régime de base : 23 % du salaire hebdo Maternité régime court : 18 % du salaire hebdo Paternité et adoption régime de base : 30 % du salaire hebdo Paternité et adoption régime court : 25 % du salaire hebdo</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Ateliers sur le rôle de parent et séance de formation au travail pour permettre d'échanger avec les collègues sur des situations similaires</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p> <hr/> <p>131 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p>132 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 2 semaines supplémentaires à 100 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. 1 semaine supplémentaire à 100 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Ateliers sur le rôle de parent et séance de formation au travail pour permettre d'échanger avec les collègues sur des situations similaires</p> <p>12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p> <hr/> <p>133 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p>
<p>Secteur d'activité</p>	

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>134 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>6. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>7. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services publics (22)</p>
<p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>135 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. la différence entre la prestation du rqap et 90 % du salaire de l'employée</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>136 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Une compensation jusqu'à un maximum de 70% de sa rémunération normale mais seulement pour les mères professionnelles et cadres.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Ateliers sur le rôle de parent et séance de formation au travail pour permettre d'échanger avec les collègues sur des situations similaires</p> <p>12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
	<p>137 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>138 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental</p> <p>4. Oui</p> <p>5. C'est en nombre de semaines de plus de congé offert. Par exemple, le congé de maternité ou paternité est précédé d'une semaine payée par l'entreprise.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. 1 semaine de plus</p> <p>8. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>139 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. pour le congé de maternité, 90% du salaire de base jusqu'à 17 semaines</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>140 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
	<p>141 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>142 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>143 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>144 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p> <hr/> <p>145 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Non</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>146 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - bureau avocats (54a)</p> <hr/> <p>1001 à 5000 employés (19 répondants)</p> <hr/> <p>147 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>148 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>149 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
<p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>150 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>151 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p>
	<p>152 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
	<p>153 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>154 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Ateliers sur le rôle de parent et séance de formation au travail pour permettre d'échanger avec les collègues sur des situations similaires</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>155 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>156 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>
	<p>157 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Nous comblons la différence entre le salaire de l'employé et sa prestation gouvernementale.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Nous comblons la différence entre le salaire de l'employé et la prestation gouvernementale.</p> <p>8. Oui</p> <p>9. La prestation versée par l'employeur dépend de la prestation gouvernementale. Peu importe ce qu'il reçoit, nous comblons la différence.</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	<p>158 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Hébergement et services de restauration (72)</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p>	<p>159 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>160 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Non</p> <p>5. Maximum 25 % du salaire hebdo, 95 % salaire moins ROAP.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>161 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
	<p>162 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>163 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. 10 % du salaire de hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>164 -</p>	<p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 80 % du salaire, peu importe le régime</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>165 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
5001 employés et plus (12 répondants)		
	<p>166 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Plus de 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>167 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé parental</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>6. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Oui</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p>	<p>168 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Nous payons la différence entre 90 % du salaire et la prestation de la ROAP.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>
<p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>169 -</p>	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Prestations supplémentaires nécessaires afin de maintenir 80 % du salaire pour la portion du congé de maternité.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Oui</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p>	<p>170 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. 1-3 semaines : 100 % du salaire 4-6 semaines : 80 % du salaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
<p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>171 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. 21 % à 30 % pendant le congé de maternité et un peu le congé parental, soit pendant 20 semaines</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>
	<p>172 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>4. Non</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>173 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Nous donnons pour le congé de maternité 100 % du salaire de base, peu importe le régime choisi par l'employé.</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Aucune prestation complémentaire</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>174 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>7. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
<p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	<p>175 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Peu importe le type de congé choisi par l'employé, l'employeur s'assure de donner la différence afin d'atteindre 90 % du salaire hebdomadaire payé et ce pour une période de 1 an.</p> <p>6. Voir ci-haut</p> <p>7. Même réponse que précédente. 90 % du salaire.</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Tenue d'une rencontre entre l'employé et son supérieur immédiat afin de s'entendre sur la fréquence de leurs contacts liés au milieu de travail Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) Programme de consultation, de ressources et d'information en matière de vie personnelle et vie professionnelle PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Administrations publiques - fédérales (91)</p>
	<p>176 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>8. Non</p> <p>10. De 10 % à 20 %</p> <p>11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>177 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire</p> <p>6. Aucune prestation complémentaire</p> <p>7. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire</p> <p>10. De 0 % à 10 %</p> <p>11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.)</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p> <p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p> <p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>Pas de réponse (28 répondants)</p> <hr/> <p>178 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité Pour le congé parental 4. Oui 5. Semaines de plus 6. Semaines de plus <hr/> <p>179 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui <hr/> <p>180 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non <hr/> <p>181 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 4. Oui 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire <hr/> <p>182 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire <hr/> <p>183 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Pour le congé de maternité 4. Oui 5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 6. Aucune prestation complémentaire <hr/> <p>184 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 3. Pour le congé de paternité 4. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 7. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire 8. Oui 10. De 30 % à 40 % 11. Politique de travail souple (temps partiel, retour graduel au travail, télétravail, etc.) <hr/> <p>185 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 4. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire <hr/> <p>186 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Oui 5. Entre 11 % et 20 % du salaire hebdomadaire 6. Aucune prestation complémentaire

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	187 - 1. Entreprise privée 2. Oui
2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?	188 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Non
3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)	189 - 1. Entreprise privée 2. Non
4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?	190 - 1. OSBL 2. Oui 3. Pour le congé de maternité Pour le congé de paternité 4. Oui 5. Entre 21 % et 30 % du salaire hebdomadaire 6. Aucune prestation complémentaire 7. Aucune prestation complémentaire 10. De 0 % à 10 % 11. PAE : conseillers professionnels qui aident l'employé à rétablir un équilibre entre sa vie personnelle et sa vie professionnelle
5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?	191 - 1. Entreprise privée 2. Oui
6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?	192 - 1. OSBL 2. Oui
7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?	193 - 1. OSBL 2. Oui
8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?	194 - 1. Entreprise privée 2. Non
9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?	195 - 1. Entreprise privée 2. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire
10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?	196 - 1. Entreprise privée 2. Oui
11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?	197 - 1. Entreprise privée 2. Oui
Secteur d'activité	198 - 1. Entreprise privée 2. Non 4. Non 5. Aucune prestation complémentaire 6. Aucune prestation complémentaire
	199 - 1. Entreprise privée 2. Oui
	200 - 1. Entreprise privée 2. Oui
	201 - 1. Entreprise privée 2. Non

Questions	Répondants	
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Avez-vous mis à jour votre politique sur les congés de maternité et parentaux depuis les modifications à la législation ?</p> <p>3. Dans votre politique, accordez-vous des prestations complémentaires à celles qui sont offertes par le régime québécois d'assurance parentale? (cochez les réponses qui s'appliquent à votre situation)</p>	202 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Pour le congé de maternité</p> <p>4. Oui</p> <p>5. % ajouté, mais pour une période de quelques semaines seulement</p>
<p>4. Si oui, offrez-vous les mêmes prestations complémentaires, peu importe que l'employé ait choisi le régime de base ou le régime particulier (par exemple, 30 % du revenu de l'employée en congé de maternité peu importe le type de régime choisi)?</p>	203 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p>
<p>5. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de maternité (pour 15 ou 18 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>6. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé parental (pour 25 ou 32 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>7. Si oui, quelle prestation complémentaire offrez-vous pour le congé de paternité (pour 3 ou 5 semaines, selon le régime choisi)?</p> <p>8. Si non, offrez-vous des prestations complémentaires pour les deux types de régimes ?</p> <p>9. Si vous offrez des prestations différentes selon le régime choisi, quelle est votre politique?</p> <p>10. Quel est le pourcentage des femmes de votre entreprise qui ne prennent pas un an de congé de maternité alors qu'elles y ont droit?</p> <p>11. En tant qu'employeur, au-delà des prestations financières reçues par les employés en congé de maternité ou parental, offrez-vous des mesures de soutien et des ressources supplémentaires afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et personnelle?</p>	204 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>5. Aucune prestation complémentaire</p>
<p>Secteur d'activité</p>	205 -	<p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p>